

Jusqu'alors, le riverain dérangé par le bruit des avions devait s'adresser par téléphone, à la DGAC ou à l'Aéroport de Roissy pour se plaindre d'avoir été réveillé la nuit en notant l'heure exacte, parfois sans pouvoir dire si il s'agissait d'un décollage ou d'un atterrissage. Il avait aussi la possibilité de se déplacer le lendemain à Roissy et de consulter le site "VITRAIL" à la Maison de l'Environnement...

Maintenant, il aura la possibilité d'avoir ces informations directement sur internet en cliquant sur le site Rumeur de Bruitparif qui donnera des informations très précises : l'heure exacte, le temps de passage, le niveau de bruit enregistré.

Liens utiles
rumeur.bruitparif.fr